



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du lundi 26 novembre 2007***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/11/2007

**D - 20070615**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 26 novembre Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

***Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.  
Demande d'Autorisation d'exploiter un centre de  
démantèlement et de valorisation de métaux sur le site du  
Port Autonome de Bordeaux à Bassens. Avis.***

M. Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société ONYX AQUITAINE sollicite au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, l'autorisation d'exploiter un centre de démantèlement de navires et de valorisation des métaux à Bassens, en utilisant la forme de radoub du port autonome.

L'activité projetée est d'une part la déconstruction de navires en fin de vie, ce qui représenterait un flux annuel de 20 000 T de ferrailles et 3 000 T de déchets dont des produits toxiques (amiante, plomb, PCB, hydrocarbures ...), et d'autre part, le transit et le tri de déchets métalliques pour environ 75 000 T par an, y compris les tonnages issus de l'activité précédente.

Les ferrailles seront par la suite réexpédiées principalement par voie maritime.

Le démantèlement des bateaux est une opération délicate qui sera conduite au cas par cas.

Avant réception d'un bateau, un diagnostic détaillé sera réalisé par une société de contrôle spécialisée afin de définir la nature et la quantité des déchets dangereux à évacuer et les modes opératoires correspondants.

Les bateaux admis devront être exempts de tout système d'armement et la soute à carburant vidée et dégazée.

Les différentes phases du démantèlement sont les suivantes :

➤ Sécurisation des zones de travail et création des accès nécessaires

➤ Enlèvement des éléments mobiles et des déchets banals

➤ Désamiantage :

Ces opérations seront confiées à une entreprise spécialisée titulaire des accréditations réglementaires. Le retrait des matériaux amiantés s'effectuera dans des zones confinées à atmosphère contrôlée, où seul le personnel équipé peut accéder par des sas successifs. Les déchets seront conditionnés à l'intérieur des zones de traitement. Les eaux résiduelles seront traitées par une station d'épuration spécifique. Au final, une vérification de la qualité du désamiantage sera effectuée par un bureau de contrôle indépendant.

➤ Décapage des peintures toxiques :

Le décapage à l'intérieur du navire sera réalisé en zone confinée dans le cadre des opérations de désamiantage. Au niveau des parties extérieures, le décapage sera effectué à l'eau sous pression par un système ventouse avec aspiration à la source

➤ Découpage des parties métalliques par pinces hydrauliques et oxydécoupage.

➤ **Gestion des déchets :**

Les différents déchets seront conditionnés de manière distincte sur le bateau et transférés à quai sur une plateforme couverte assurant l'identification et le transit. Cette structure sera surélevée au dessus de la cote inondable et mise sous rétention. Les déchets seront évacués sous 24h vers les filières agréées respectives.

➤ **Retrait des équipements et nettoyage de la zone en fin de chantier.**

Celui-ci peut durer de quelques mois à 2 ans maximum. La zone ferraille fait appel à des moyens traditionnels de cisailage, oxydécoupage et manutention à l'aide d'engins mobiles.

Les nuisances qui peuvent en découler sont principalement le bruit et les poussières sans impact significatif pour le territoire communal situé sur l'autre rive du fleuve. Les premiers immeubles bordelais sont situés à 900m à l'extrémité de la zone d'activités de Bordeaux Nord.

La totalité des aires de travail sera imperméabilisée. Les différents stockages de produits susceptibles de polluer le sol seront sur zone de rétention. Les eaux pluviales seront collectées et traitées par débourbeur et séparateur à hydrocarbure avant rejet en Garonne.

Les eaux souillées par des produits dangereux seront traitées par une station d'épuration surélevée au dessus de la cote inondable. La qualité du rejet en Garonne sera surveillée en continu.

L'étude santé s'est recentrée sur le risque amiante. L'analyse conclut que le risque sanitaire pour la zone habitée la plus proche sur Bassens est 500 fois plus faible que le seuil de précaution rencontré dans la bibliographie et que l' « on peut alors en déduire que le risque sanitaire pour le reste de l'habitat environnant est négligeable ».

L'étude de dangers retient deux risques principaux :

- L'exposition d'une bouteille de propane
- L'incendie du stockage de fioul

Ces scénarios génèrent des zones de danger (effets chimiques et surpression dont les périmètres restent circonscrits aux limites de propriété de l'établissement).

Une enquête publique sur le présent projet a été organisée à la Mairie de Bassens du 8 octobre au 8 novembre 2007. Les communes dont Bordeaux, situées à moins de deux kilomètres du site, sont invitées à donner leur avis.

Le dossier est porté par une société spécialisée dans la gestion des déchets ménagers et industriels, filiale du groupe Véolia Propreté.

Des prestataires qualifiés et agréés sont associés pour des travaux spécifiques.

Nous demandons qu'un suivi attentif de cette activité soit effectué par les services d'inspection de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE).

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir émettre un AVIS FAVORABLE au présent projet sous réserve du strict respect des prescriptions d'aménagement et de fonctionnement qui seront définies par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

## **AMENDEMENT PROPOSE PAR M. LE MAIRE**

Il est proposé au Conseil Municipal de faire sien les observations émises par le Conseil Municipal de Bassens relatives à la protection de l'environnement :

*Respect du protocole et des limites de rejets concernant tous les produits, en particulier l'amiante avec un personnel qualifié.*

*Diminution du bruit en limite de propriété (écrans complémentaires autour du cisailage, protocole sur le maniement des ferrailles, par d'engins de manutention avec alerte sonore extérieur de type bip-bip,...) respect des horaires et des jours de travail.*

*Contrôle fréquent des rejets liquides en Garonne.*

*Mesures de sécurité supplémentaires concernant les risques d'incendie et d'explosion.*

*Sélection des navires démantelés (pas des navires poubelles, passeport vert, ...)*

## **AMENDEMENT PRESENTE PAR M. LE MAIRE ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Alexis BANAYAN**